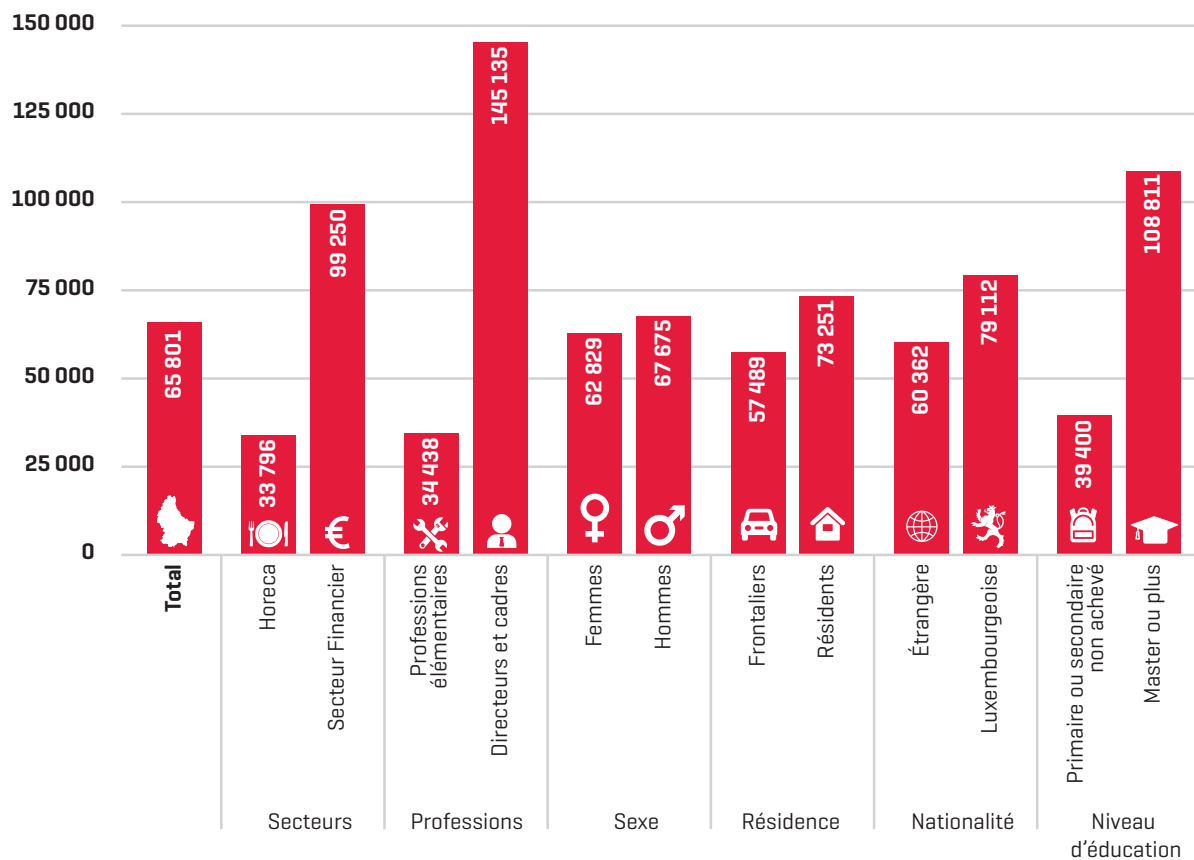


Salaires au Luxembourg : finances en tête, horeca en queue de peloton

Le salaire annuel moyen brut d'un équivalent temps plein (ETP) ayant travaillé toute l'année est de 65 801 EUR en 2018. Ce montant comprend l'ensemble des rémunérations perçues (comme p.ex. toutes sortes de primes, heures supplémentaires, 13e mois et bonus de fin d'année). Le secteur financier est trois fois plus rémunérateur que l'horeca, selon les résultats de l'enquête sur la structure des salaires en 2018.

GRAPHIQUE 1 : LES SALAIRES ANNUELS MOYENS D'UN TEMPS PLEIN EN 2018



Source : STATEC (ESS2018)

Le classement des secteurs par niveau du salaire moyen (cf. graphique 2) n'a pas changé par rapport à l'enquête précédente de 2014. En tête, on retrouve toujours le secteur des activités financières et d'assurance, avec un salaire moyen par équivalent temps plein de 99 250 EUR, suivi par l'enseignement avec 98 835 EUR. Viennent ensuite les activités spécialisées, scientifiques et techniques¹ avec 88 721 EUR et l'administration publique avec 86 582 EUR.

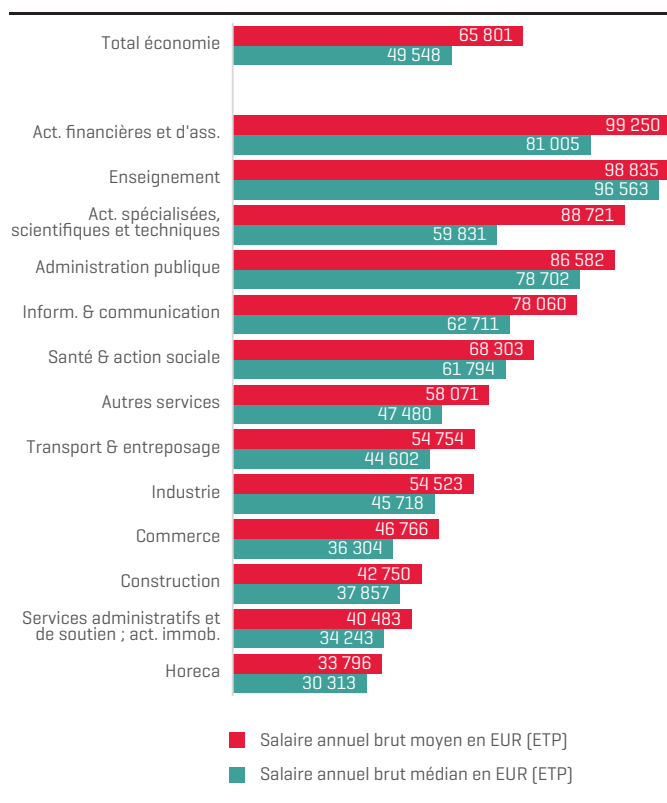
Les salaires les plus bas sont payés dans le commerce, la construction, les services administratifs et de soutien (nettoyage, gardiennage, etc.) et l'horeca. Dans le secteur financier, le salaire moyen est trois fois supérieur à celui dans l'horeca. Le salaire moyen dans les finances et l'enseignement dépasse de 50% la moyenne globale de l'économie du Grand-Duché. Celui dans l'horeca ne correspond qu'à la moitié de la moyenne globale, qui s'élève à 65 801 EUR. Ces chiffres sont à nuancer par le fait que les niveaux d'éducation et les types de professions sont très différents d'un secteur à l'autre (voir plus loin).

¹ Ce secteur regroupe des activités très diverses, comme les activités juridiques et comptables (avocats, experts comptables, ...), les activités de conseil de gestion, les architectes et ingénieurs, la recherche scientifique, la publicité, la traduction, les activités vétérinaires, etc.

Pour l'économie dans son ensemble, le salaire médian est inférieur au salaire moyen (49 548 contre 65 801 EUR). Pour rappel, la moyenne correspond à la somme de tous les salaires divisés par le nombre de salariés, alors que la médiane correspond au niveau de salaire pour lequel 50% des salariés gagnent un salaire supérieur et 50% gagnent un salaire inférieur. Concrètement, si la médiane s'élève à 49 548 EUR, 50% des salariés se trouvent en dessous de ce montant et les autres 50% au-dessus. La moyenne est « tirée vers le haut » si quelques personnes gagnent des salaires extrêmement élevés, alors que le niveau de la médiane n'est pas impacté par le niveau de ces valeurs extrêmes.

Dans certains secteurs, la moyenne est proche de la médiane, ce qui signifie qu'il n'y a pas beaucoup de salaires très élevés dans ces secteurs. C'est le cas p.ex. dans l'enseignement, l'administration publique, la santé ou l'horeca.

GRAPHIQUE 2 : ACTIVITÉS FINANCIÈRES, ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES TOUJOURS LES PLUS LUCRATIVES



Source : STATEC (ESS2018)

Dans d'autres secteurs toutefois, la moyenne dépasse largement la médiane, ce qui indique une hétérogénéité plus importante avec certains salaires (très) élevés. C'est le cas dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, le commerce, le secteur de l'information et de la communication, ou encore celui des activités financières et d'assurance.

Les salaires dans le secteur activités spécialisées, scientifiques et techniques progressent le plus

L'évolution des salaires moyens au cours des années 2010 à 2018 dépend aussi dans une grande mesure du secteur. Le graphique 3 situe les différents secteurs sur deux axes : le niveau de 2018 (en EUR) et l'évolution du salaire moyen (croissance moyenne en % par an sur les 8 années).²

On peut distinguer des secteurs dans lesquels les salaires se trouvent au-dessus de la moyenne et ont connu une croissance plus forte que la moyenne : c'est surtout le cas du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, et dans une moindre mesure des activités financières et d'assurance, de l'administration publique, de l'information et des télécommunications et de la santé et de l'action sociale.

Dans d'autres secteurs, comme p.ex. l'horeca et l'industrie, les salaires sont bas et ont connu une faible croissance.

Dans les services administratifs et de soutien, le commerce, la construction et les transports, les salaires sont toujours en dessous de la moyenne mais ils ont connu une revalorisation plus forte que la moyenne. Enfin, l'enseignement est le seul secteur qui présente des salaires très élevés mais un taux de croissance faible, qui ne se situe que légèrement au-dessus de l'augmentation due à l'indexation des salaires.

Si l'on compare les salaires moyens par type de profession (cf. tableau 1), on constate que le salaire moyen d'un salarié non qualifié d'une profession élémentaire (p.ex. manœuvre, aide de ménage, nettoyeur, aide de cuisine, éboueur, etc.) s'élève à 34 000 EUR/an et celui d'un directeur d'entreprise à 145 000 EUR/an.

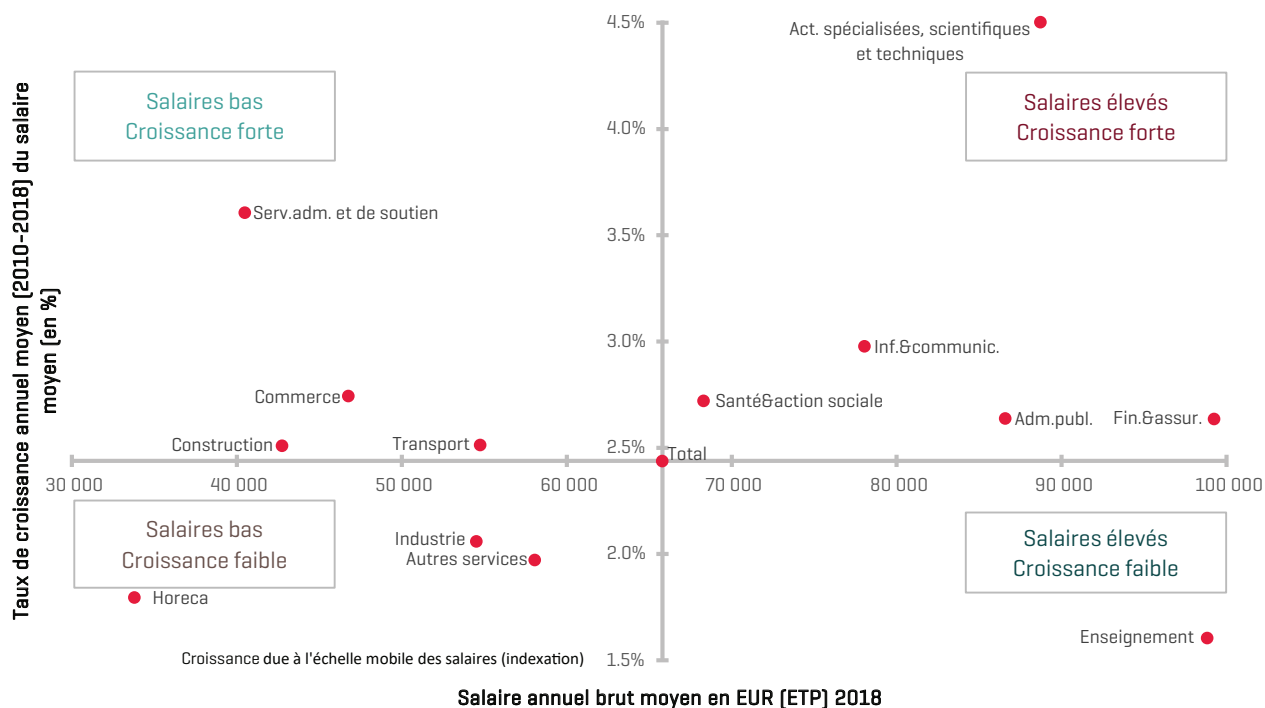
TABEAU 1 : UN DIRECTEUR OU CADRE DE DIRECTION GAGNE EN MOYENNE 4 FOIS LE SALAIRE D'UN SALARIÉ D'UNE PROFESSION ÉLÉMENTAIRE

Profession	Salaire annuel moyen en EUR (ETP) 2018
Total	65 801
Directeurs, cadres de direction et gérants	145 135
Professions intellectuelles et scientifiques	84 346
Professions intermédiaires	66 405
Professions militaires	58 525
Employés du type administratif	55 500
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	43 783
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat ; Agriculteurs	42 060
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	40 872
Professions élémentaires	34 438

Source : STATEC (ESS2018)

La fourchette entre ces deux groupes extrêmes de salaires était de 4.1 en 2010, s'était réduite quelque peu en 2014 à 3.8 pour revenir à 4.2 en 2018.

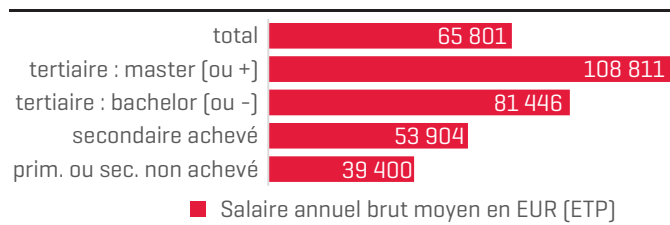
² Précisons qu'il ne s'agit pas de l'évolution au cours du temps de salaires individuels, mais de l'évolution de la moyenne des salaires de toutes les personnes occupées dans un secteur. Des « effets de structure » peuvent dès lors avoir une influence sur le salaire moyen, si les caractéristiques des salariés d'un groupe changent au cours du temps. Ainsi p.ex., si beaucoup de personnes partent à la retraite et sont remplacées par des salariés très jeunes, cela peut avoir un impact à la baisse sur le salaire moyen du secteur. Si le niveau d'éducation moyen des salariés augmente au cours du temps, cela peut avoir un impact à la hausse sur le salaire moyen.



Source : STATEC (ESS2018)

L'appartenance à un groupe professionnel étant déterminée pour une large part par le niveau de formation des salariés, on retrouve logiquement aussi des différences importantes de salaire en fonction du niveau d'éducation (cf. graphique 4).

GRAPHIQUE 4 : LE SALAIRE MOYEN AUGMENTE DE PLUS D'UN TIERS À CHAQUE NIVEAU D'ÉDUCATION SUPPLÉMENTAIRE



Source : STATEC (ESS2018)

Note : La catégorie « secondaire achevé » regroupe tous les diplômés du secondaire (fin d'études secondaires, fin d'études secondaires techniques, technicien, DAP, etc.).

Le salaire moyen d'un salarié ayant un diplôme secondaire dépasse de plus de 30% celui d'une personne ne disposant pas d'un tel diplôme. Un diplômé du premier niveau du tertiaire (bachelor ou moins) gagne en moyenne 50% de plus que le diplômé moyen du secondaire. Le détenteur d'un diplôme de master (ou plus) gagne de nouveau en moyenne 30% de plus que son collègue bachelor. En résumé, la fourchette entre le niveau d'éducation le plus faible et le plus élevé est de 2.8.

Nous avons vu plus haut les différences de salaire entre les secteurs d'activité. Qu'en est-il si l'on considère les salariés séparément par niveau d'éducation ? Est-ce que p.ex. un diplômé de niveau master gagne en moyenne plus dans le secteur financier que dans un autre secteur ?

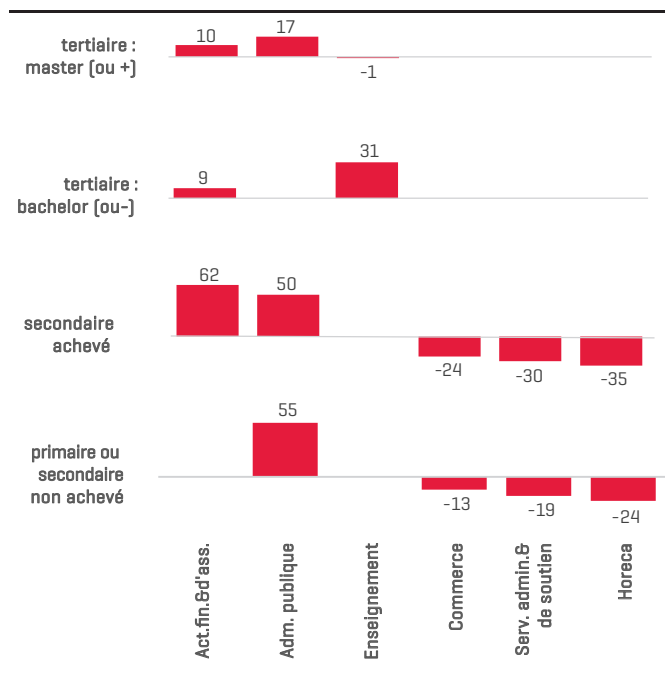
Si le salaire moyen dans le secteur des activités financières et d'assurances dépasse en moyenne de 50% la moyenne générale, cela est en grande partie dû à un effet de composition étant donné que les diplômés du tertiaire y représentent 75% des salariés. Si l'on compare les salaires moyens par niveau d'éducation de manière séparée, on constate que dans ce secteur, les diplômés de niveau master ou plus ne gagnent que 10% de plus que la moyenne de tous les diplômés de ce niveau dans tous les secteurs. Même constat pour les diplômés de niveau bachelor. Par contre, les diplômés de niveau secondaire qui travaillent dans ce secteur gagnent 60% de plus que la moyenne générale pour ce niveau d'éducation.

Dans l'administration publique, le salaire moyen est supérieur à la moyenne pour tous les niveaux d'éducation³. Toutefois, la « surprime » du secteur public est la plus importante chez les faiblement diplômés, alors que la différence est plus faible pour le niveau tertiaire. Dans l'enseignement, les salaires moyens des diplômés de niveau master se trouvent au même niveau que la moyenne de tous les salariés de ce niveau dans l'ensemble des secteurs. Par contre, pour les diplômés de niveau bachelor, on y constate un salaire moyen dépassant de 30% la moyenne générale pour ce niveau de diplôme.

³ Dans le secteur public, les niveaux d'éducation correspondent au diplôme normalement requis pour accéder à un poste d'une carrière déterminée. Dans certains cas individuels, le diplôme effectivement détenu peut être supérieur (ou inférieur).

Dans les secteurs aux niveaux salariaux les plus faibles (horeca, services administratifs et de soutien, commerce), les salaires y sont inférieurs à la moyenne, même si l'on considère les travailleurs séparément par niveau d'éducation. Une personne sans diplôme gagne en moyenne moins dans ces secteurs qu'une personne sans diplôme dans d'autres secteurs. Même constat pour les diplômés du secondaire.⁴

GRAPHIQUE 5 : DANS LES CARRIÈRES INFÉRIEURES ET MOYENNES, LES SALAIRES SONT BEAUCOUP PLUS ÉLEVÉS DANS LE SECTEUR FINANCIER ET L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUE DANS D'AUTRES SECTEURS



Source : STATEC (ESS2018)

[Quelques secteurs choisis aux deux extrêmes de l'échelle salariale avec les principaux niveaux d'éducation représentés dans ces secteurs]

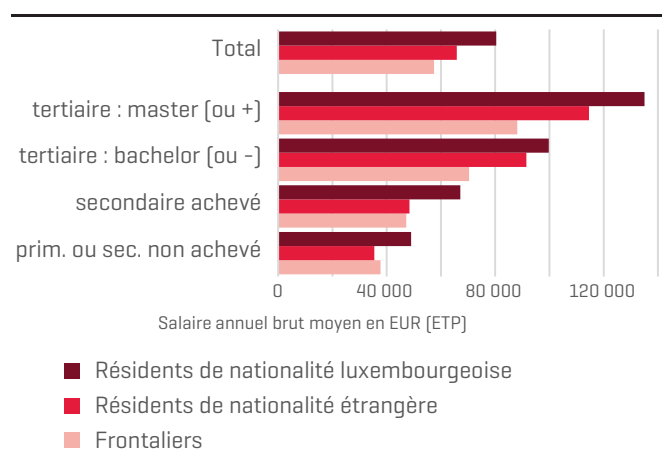
Note de lecture : Dans le secteur des activités financières et d'assurance, un salarié de niveau d'éducation secondaire achevé gagne en moyenne 62% de plus que le salaire moyen dans l'ensemble de l'économie pour ce niveau d'éducation.

Un résident étranger gagne en moyenne 82% du salaire d'un résident luxembourgeois, un frontalier 72%. Dans tous les secteurs, les salaires moyens des résidents luxembourgeois dépassent ceux des deux autres groupes, à quelques exceptions près : le salaire moyen des résidents étrangers est le plus élevé dans les secteurs de l'information et des communications, les activités financières et d'assurance ainsi que le commerce; et le salaire moyen des frontaliers est le plus élevé dans la santé et l'action sociale. Parmi les directeurs et cadres de direction, le salaire moyen des résidents étrangers dépasse de 15% celui des luxembourgeois. Néanmoins, force est de constater que pour un même niveau d'éducation, les salaires moyens des résidents étrangers et des frontaliers sont inférieurs à celui des résidents luxembourgeois [cf. graphique 6].

Pour le niveau de base et le niveau secondaire, les frontaliers gagnent en moyenne 23 respectivement 30% de moins [-28% pour les résidents étrangers]. La différence est de -29% au niveau bachelor [-8% pour les résidents étrangers] et atteint même -35% au niveau master [-15% pour les résidents étrangers].

⁴ Remarquons que ces résultats doivent être nuancés quelque peu par le fait que les diplômés sont regroupés dans quatre catégories relativement larges et que la composition de ces groupes peut varier d'un secteur à l'autre.

GRAPHIQUE 6 : POUR UN MÊME NIVEAU D'ÉDUCATION, FRONTALIERS ET RÉSIDENTS ÉTRANGERS GAGNENT MOINS QUE LES RÉSIDENTS LUXEMBOURGEOIS



Source : STATEC (ESS2018)

Autrement dit : en moyenne, un frontalier d'un niveau d'éducation donné gagne autant qu'un résident luxembourgeois du niveau directement inférieur. À même niveau d'éducation, les résidents luxembourgeois occupent des professions et des postes plus rémunérateurs.

Dans les mois à venir, le STATEC publiera d'autres résultats de l'enquête sur les salaires, dont notamment une analyse plus approfondie des déterminants des salaires, des différences de salaires entre hommes et femmes et de l'évolution des caractéristiques des salariés, ainsi qu'une comparaison des salaires luxembourgeois avec ceux des autres pays membres de l'UE.

Méthodologie

Source : Enquête sur la structure des salaires 2018. Cette enquête est réalisée tous les quatre ans dans tous les pays membres de l'Union Européenne. La dernière enquête [année de référence 2018] a été réalisée en 2019 auprès d'un échantillon de plus de 3000 entreprises. Elle couvre les entreprises de 10 salariés et plus [salariés résidents et frontaliers, mais hors indépendants] dans tous les secteurs d'activité à l'exception de l'agriculture, des activités des ménages en tant qu'employeurs et des activités extraterritoriales. Les salaires bruts ont été convertis en équivalents temps pleins annuels et comprennent tous les suppléments, primes et bonus payés au cours de l'année

Cette publication n'engage que le STATEC.

Contact:
Paul Reiff
 (+352) 247-88475
paul.reiff@statec.etat.lu
info@statec.etat.lu
www.statistiques.lu
 ISSN 2304-7135